

AGENT SPÉCIALISÉ DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

MISSIONS

L'agent spécialisé de police technique et scientifique (ASPTS) exerce dans les laboratoires de police scientifique, dans les services régionaux ou locaux d'identité judiciaire, dans les services locaux de police technique ou les bases techniques.

Ses missions :

- participer à l'enquête de police judiciaire ;
- accomplir les missions de police technique et scientifique (PTS) qui lui sont confiées par son chef de service, un officier de police judiciaire ou l'autorité judiciaire ;
- rechercher et exploiter des traces et indices concourant à l'identification des auteurs d'infractions ;
- participer aux constatations techniques portant sur ces infractions ;
- apporter son soutien aux activités opérationnelles des policiers ;
- réaliser la signalisation de l'individu mis en cause : relevé des empreintes digitales et palmaires, prélèvement de cellules épithéliales buccales (pour l'établissement du profil génétique), signalement descriptif de l'individu en vue de l'alimentation des grands fichiers nationaux d'identification.

QUALITÉS REQUISES

- Être méticuleux ;
- méthodique.

PORTRAIT

Sébastien, ASPTS dans un service local de police technique (SLPT)

« Le travail d'ASPTS en service de terrain comporte essentiellement 2 volets, à l'image des 2 pères fondateurs de la police scientifique moderne : Alphonse Bertillon et Edmond Locard. Il consiste d'abord à alimenter des fichiers d'identité judiciaire grâce aux signalisations anthropomorphiques et aux prélèvements d'ADN sur les mis en cause. Il s'agit là de réaliser un relevé des empreintes digitales et palmaires de l'individu. Ces empreintes seront alors enregistrées numériquement dans le fichier des empreintes digitales (FAED) commun entre la police et la gendarmerie. Un prélèvement buccal de cellules épithéliales est également réalisé afin de faire établir un profil génétique par les laboratoires. Enfin une description de l'individu est faite, associée aux traditionnels clichés de face et trois-quart. Ensuite la gestion des scènes d'infractions et la recherche des traces et indices sont une part essentielle de notre travail. Ce qui est intéressant lorsque l'on travaille sur le terrain, c'est justement qu'il impose son tempo. On ne sait jamais de quoi sera faite la journée à venir. Les affaires se succèdent et ne se ressemblent jamais : vol à main armée, vol par ruse, trafic de stupéfiants, enquêtes suite à un décès, etc. Cette activité in situ peut se compléter d'assistance aux autopsies. »



POUR INFO

Au titre de la promotion interne, l'ASPTS peut être nommé au grade d'agent spécialisé principal. En fonction de son ancienneté, il peut postuler, sans condition de diplôme, aux concours internes de technicien principal de PTS, d'ingénieur de PTS, de secrétaire administratif, d'attaché d'administration, d'officier ou de commissaire de police, sous réserve de remplir les conditions spécifiques à ces concours.

MODE D'ACCÈS

Conditions de recrutement	Sélection	Formation
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans au moins ; - être de nationalité française ; - être en règle avec la journée défense et citoyenneté ; - avoir un casier judiciaire vierge ; - être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP...) ou en possession d'un titre ou d'une qualification équivalente (ou justifier de 3 années d'activités dans la même catégorie professionnelle que celle de l'emploi postulé). 	<p>Concours externe déconcentré au niveau des SGAMI</p> <p>Épreuves d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - questionnaire à choix multiples et/ou problèmes en mathématiques, SVT/biologie, physique-chimie (programme de fin de classe de troisième) ; - épreuve écrite de culture générale (étude et compréhension d'un texte d'ordre général) ; - tests psychotechniques (note non éliminatoire). <p>Épreuve d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien libre devant un jury ; - épreuve facultative de langue. 	<p>Formation obligatoire d'adaptation au premier emploi comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un tronc commun ; - un stage en immersion ; - un module d'adaptation au premier poste occupé dans le grade.